



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 50647

Texte de la question

M. Eric Dolige souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les enfants souffrant de troubles sévères du langage oral et écrit. Il y a aujourd'hui près d'un million d'enfants, en âge scolaire, dyslexiques ou dysphasiques. Du fait de l'absence de la nécessaire mise en œuvre d'une pédagogie spécifique, ils ne peuvent malheureusement suivre une scolarité normale. Or la France, contrairement à certains de nos partenaires de l'Union européenne, ne possède pas assez de structures d'enseignement adaptées. Aussi, au moment où le Président de la République s'est engagé dans une lutte contre les causes, quelles qu'elles soient, de l'illettrisme, lui demande-t-il de préciser quelles mesures le Gouvernement entend mettre en place afin d'améliorer le diagnostic et le suivi de ces troubles.

Données clés

Auteur : [M. Doligé Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50647

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1847